

Demande d'aide financière à la mobilité stage internationale - Année 202 .. - 202..

Candidat

N° Étudiant : / INE :
M. Mme
Boursier : Oui Non si oui, échelon : Quotient familial*
Nom du Candidat :
Prénom :
Date de naissance : (JJ/MM/AAAA)
Lieu de naissance :
N° de sécurité sociale :
☎ : ① : @ :

Contact Permanent en France



Lien de parenté :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : ____ Ville/Pays :
☎ : ① : @ :

Organisme d'accueil

Organisme :
Adresse :
Ville : Pays :
Stage rémunéré : Oui Non si oui, montant :
Date de début de la période de stage : (JJ/MM/AAAA)
Date de fin de la période de stage : (JJ/MM/AAAA)
Partenaire UVSQ : Oui Non

Composante de l'UVSQ :

Diplôme : Niveau dans le diplôme :
Filière :
Stage obligatoire : Oui Non

QF : revenu brut global de l'année précédente/nombre de part

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises.

À signer par l'étudiant (e)
Date : / /
Signature :

Cadre réservé à l'établissement
Cachet de l'établissement :

ÉTAPE 1

Pièces à fournir lors du dépôt de dossier

- Un certificat de scolarité de l'année en cours
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'étudiant ou de ses parents
- Un R.I.B. du compte de l'étudiant.
- Un exemplaire de la convention signée
- Présentation du projet et les motivations.
- Notification définitive de bourse.

Documentation ERASMUS stage :

- Convention de stage ERASMUS
- Contrat de formation et engagements

ÉTAPE 2

Pièces à fournir lors de votre arrivée à l'étranger

- 1 exemplaire de l'attestation de présence complétée et signée.

ÉTAPE 3

Pièces à fournir lors de votre retour de l'étranger

- 1 exemplaire de l'attestation de fin de séjour dûment complétée et signée par l'organisme d'accueil.

Pour les étudiants en stage ERASMUS + :

- Rapport détaillé ERASMUS +
- Attestation de présence ERASMUS

- **Aucune aide ne sera versée sans transmission des documents demandés aux étapes 1 et 2.**
- **Le dernier mois sera versé une fois le document de l'étape 3 transmis à la direction des relations internationales**
- **En cas de réduction de la durée totale de la période de stage (départ retardé, retour anticipé), l'étudiant concerné devra rembourser le trop-perçu à l'UVSQ**